

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE
(CARENE)**

ARRETE N°ARRASS 20240613_02 du 13 juin 2024

**Direction Générale Performance Administrative, juridique et financière
Service Assemblées**

Objet :

Arrêté de délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs Généraux Adjoint, aux Directeurs et aux Responsables de service

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales permettant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses signatures au Directeur général des services, Directeurs généraux adjoints, Directeurs, Responsables de service, Responsables d'unité ;

Vu la délibération n°2020.00094 du Conseil communautaire du 07 juillet 2020 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président pour accomplir certains actes ;

Vu l'arrêté n°2024.00077 du 14 mars 2024 portant délégation de signature au Directeur général des services, Antoine BOUVET, aux Directeurs Généraux Adjoint, aux Directeurs et aux Responsables de service ;

Vu le contrat de M. Renaud HELFER-AUBRAC, en qualité de Directeur Général des Services, prenant effet au 1^{er} juillet 2024, en lieu et place de M. Antoine BOUVET ;

Vu l'organigramme modifié de la CARENE ;

Considérant qu'il convient de prendre en considération cette modification ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services.

ARRETE

Article 1^{er} - L'arrêté n° 2024.00077 du 14 mars 2024 portant délégation de signature au Directeur général des services, Antoine BOUVET, aux Directeurs Généraux Adjoint, aux Directeurs et aux Responsables de service est abrogé.

Article 2 - Délégation permanente de signature est donnée à M. Renaud HELFER-AUBRAC, Directeur général des services de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire, à l'effet de signer notamment:

- Les courriers de la vie administrative courante de la CARENE, à savoir notamment :
 - Les bordereaux d'envoi, les télécopies,
 - Les correspondances d'information et pièces administratives (non créatrices de droit et n'engageant pas la Collectivité) tant en interne qu'en externe,
 - Les bordereaux d'élimination, de versement et de prise en charge des archives intercommunales.

- Toutes les correspondances vers les agents à l'exception des courriers portant décision de recrutement du personnel permanent, à savoir :
 - Les notes de services ayant trait à l'organisation du travail, les plannings,
 - Les ordres de mission,
 - Les comptes - rendus d'entretien professionnels.
 - Les pièces relatives aux assurances et affaires juridiques, notamment :
 - Les constats,
 - Les dépôts de plaintes.
 - Les pièces relatives à la commande publique, notamment :
 - Les pièces d'exécution des marchés,
 - Les courriers de gestion.
- Les autres pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres font l'objet d'un arrêté distinct.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** la délégation qui lui est conférée à l'article 2 du présent arrêté, pour les attributions de chaque direction sera exercée par :

- **Mme Sandrine FABLET**, Attachée de direction générale
- **M. Vivien DUTHOIT**, Direction Générale Adjointe Culture, Transitions économiques
- **Mme Martine GUELASSE**, Direction Générale Adjointe Communication et Attractivité
- **Mme Céline LE CARS**, Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
- **Mme Laurence FAUCON** Direction Générale Adjointe Solidarités et Citoyenneté
- **M. Hervé BUREAU**, Direction Générale Adjointe Territoire Educatif et Créatif
- **M. Alain BETTE**, Direction Générale Adjointe habitat et Logements
- **M. Stéphane BARRANGER**, Direction Générale Adjointe Performance Administrative Juridique et Financière
- **Mme Nathalie HUGON**, Direction Générale Adjointe Ressources Internes, Organisation, Innovation
- **Mme Michelle BURNET**, Direction Générale Adjointe Fabrique du Territoire Ecologique

Direction Générale Adjointe Culture, Transitions économiques

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **M. Vivien DUTHOIT**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- ▶ **Mme Ghizlane MELLE**, responsable de service Commerce
- ▶ **Mme Nathalie VAILLES**, responsable de service Emploi, Insertion et Innovation sociale et directrice du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- ▶ **Mme Lorraine BERTRAND**, responsable de service Entreprises, Innovations et Enseignement supérieur

- ▶ **M. Arnaud LUCAS**, directeur de la Culture et **Mme Gaëlle OUVRARD**, adjointe au directeur de la culture
 - **Mme Sandrine BARBAZANGES**, chargée de développement numérique des bibliothèques de la CARENE
 - **Mme Fanny BONNAUD**, coordinatrice du projet culturel de territoire
 - **Mme Katell AUGUIE**, Responsable du service Archives et ressources documentaires pour tout ce qui relève des Archives, et pour les bordereaux d'élimination, de versement, de prise en charge des archives communautaires

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par :
 - **Mme Françoise TOUBOULIC**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Attractivité, Economie, Territoire Educatif et Créatif, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service

Direction Générale Adjointe Communication et attractivité

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **Mme Martine GUELASSE**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- ▶ **M. Jean-Charles LALLOUET**, adjoint à la direction générale adjointe Information et communication
 - **Mme Camille DUBAR DAUPHIN**, responsable de service Relations publiques et internationales
 - **Mme Julie MOULERE**, responsable de service Evènementiel
 - **M. Loïc LARNICOL**, responsable de service Communication externe

- ▶ **M. Nicolas DUMEZ**, responsable de service Information et Relations presse
 - **Mme Sandrine BELLIOU LE COCQ**, responsable d'unité Information

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par :
 - **Mme Françoise TOUBOULIC**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Attractivité, Economie, Territoire Educatif et Créatif, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service

Direction Générale Adjointe Cadre de Vie

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **Mme Céline LE CARS**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- ▶ **M. Adil TBATOU**, directeur Espace public
 - **M. Stéphane PAPIN**, responsable de service Voirie
 - **M. François LESTE**, responsable de service éclairage public et réseaux
 - **M. Julien PAGEAU**, responsable de service Données, ouvrages d'art et littoral
 - **Mme Elodie FRUCHARD**, responsable de service Hygiène, sécurité et environnement
 - **Mme Maggy JACOB**, responsable d'unité propreté publique

- ▶ **M. Yann DUFOUR**, directeur Mobilité et Circulation
 - **Mme Nolwen BICHE**, responsable de service transports et Eco-mobilité
 - **Mme Hélène GUERLAIS**, responsable de service Vélo et Modes actifs

- ▶ **M. Ludovic LEGOFF**, Directeur Paysage et nature en ville
 - **Mme Sarah DOMBRAIN**, responsable de service Jardin et nature en ville
 - **M. Bruno JACQUEMARD**, responsable d'unité Botanique
 - **M. Alexandre HRAOUI**, responsable d'unité Patrimoine arboré naturel et randonnée
 - **M. Xavier GRATON**, chargé de mission Jeux et Fontaine

- ▶ **M. Benoit CHARPENTIER**, directeur Gestion et Valorisation des déchets
 - **Mme Muriel COMINOTTI**, responsable du service Exploitation
 - **M. Marc LACROIX**, chargé de mission Travaux études et Redevance spéciale
 - **Mme Christelle HOUDAULT**, responsable d'unité Prévention, Communication et Valorisation
 - **Mme Muriel HELLOU**, responsable d'unité Accueil usagers et Coordination administrative

- ▶ **M. Stéphane MALHAIRE**, directeur Cycle de l'eau
 - **Mme Adelaïde GUENEC**, responsable de service Exploitation, Assainissement
 - **Mme Christelle BEAUCAMP**, responsable de service Bureau d'étude travaux
 - **Mme Lucile OREGGIA**, responsable de service Relation usagers et Coordination administrative
 - **Mme Carole LEMAITRE**, responsable de service Qualité support logistique
 - **M. David GRETEAU**, responsable de service Distribution relève
 - **Mme Nelly GRELLIER**, responsable de service production et adduction

- ▶ **M. Jérôme GARDA**, responsable de service pour tout ce qui relève du Bureau d'Études Aménagement Urbain, ou par :
 - **Mme Anne BENZ**. Paysagiste-conceptrice au Bureau d'Études Aménagement Urbain

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par :
 - **M. Patrick LAPLACE**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service. (Hors les directions du cycle de l'eau et de la gestion et valorisation des déchets)

Direction Générale Adjointe Solidarités et Citoyenneté

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et **Mme Laurence FAUCON**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- ▶ **Mme Florence KOBAYASHI**, directrice Initiatives associatives et citoyennes
 - **Mme Sophie BARC**, responsable de service Dialogue citoyen
 - **Mme Maelle RUSSIER**, responsable de service Vie des quartiers et Contrat de ville
 - **M. Stéphane VOURC'H**, responsable de service Régie événementielle et Services techniques animation

- ▶ **Mme Céline ERIEAU**, responsable de service et Mission égalité femme et homme et Lutte contre les discriminations

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par :
 - **Mme Karen LATIMIER**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Ressources, Organisation et Solidarités, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service.

Direction Générale Adjointe Territoire Educatif et Créatif

Article 8 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **M. Hervé BUREAU**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives :

- ▶ **M. Michael FROCQ**, directeur des loisirs aquatiques
 - **Mme Anne LE RAY**, responsable de service Ressources et usagers
 - **M. Alain PONCET**, responsable service Maintenance Travaux
 - **M. Guillaume COUÉDEL**, responsable des piscines de Montoir de Bretagne et Donges
 - **Mme Mathilde BERNARD**, responsable d'unité Maîtres-nageurs

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par:
 - **Mme Françoise TOUBOULIC**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Attractivité, Economie, Territoire Educatif et Créatif, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service

Direction Habitat et Logements

Article 9 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **M. Alain BETTE**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives :

- ▶ **Mme Anne HEOUAIRI**, responsable du service Amélioration de l'habitat
- ▶ **Mme Raphaëlle DESPERIEZ**, responsable du service Programmation et politiques sociales
- ▶ **Mme Clémentine IBANEZ**, chargée de mission Programme local de l'habitat
- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par:
 - **M. Patrick LAPLACE**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service

Direction Générale Adjointe Performance Administrative, Juridique et Financière

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Renaud HELFER-AUBRAC**, Directeur Général des Services de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire, à l'effet de signer:

- ▶ Les pièces financières, notamment :
 - Les formulaires de vérification de comptes fournisseurs demandés par les commissaires aux comptes,
 - Les suspensions de paiement et observations du Trésor Public,
 - Les factures, mémoires et propositions de mandatement au titre de la liquidation de la dépense et de l'attestation de service fait, la certification de la conformité des pièces comptables.,
 - Les autorisations de poursuite du comptable,
 - Les déclarations et demandes de remboursement en matière de TVA et déclarations de FCTVA,
 - Les formulaires fiscaux, certificats administratifs,
 - Les factures (avis des sommes à payer), titres de recettes et titres d'annulation,
 - Les mandats et ordres de paiement,
 - Les certificats de paiement,
 - Les bordereaux de mandats et de titres,
 - La sortie d'actifs de biens dont le seuil est fixé par délibération,
 - Les transferts des travaux en cours en compte d'immobilisation,
 - Les avis de tirage et de remboursement de crédits de trésorerie.
- ▶ Les pièces relatives aux assurances et affaires juridiques, notamment :
 - Les constats,
 - Application du contrat, échanges de courriers avec les assureurs et autres Les lettres aux avocats et professions judiciaires,
 - La signature et dépôt des mémoires,
 - Les dépôts de plaintes,
 - Les autorisations de faire intervenir un huissier,
 - Les déclarations de sinistres,
 - Constitution de partie civile.

Article 11 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** la délégation qui lui est conférée à l'article 10 du présent arrêté sera exercée par **M. Stéphane BARRANGER**.

Article 12 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Renaud HELFER-AUBRAC et de **M. Stéphane BARRANGER**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- ▶ **Mme Camille COUVREUR**, directrice des Finances
 - **M. Pierre-André CHABRIER**, responsable du service budget et exécution comptable,
 - **M. Gaëtan DUTHEIL**, responsable du service Ingénierie financière, prospective et fiscalité.
- ▶ **Mme Marlyse MONOT**, directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
 - **Mme Delphine PRIVAL**, responsable de service Marchés et Achats en groupement
 - **Mme Delphine VANNOBEL**, responsable de service Assemblées
 - **Mme Hélène VERBRUGGHE**, responsable de service Juridique
 - **Mme Emmanuelle GOYAL**, responsable du service Assurances et Gestion locative
- ▶ **M. Cédric SONNET**, directeur de la Coordination et Accompagnement Administratif
 - **Mme Françoise TOUBOULIC**, responsable de service de coordination administrative Attractivité, Economie, Territoire éducatif et créatif
 - **Mme Karen LATIMIER**, responsable de service de coordination administrative Ressources, Organisation, Solidarité
 - **M. Patrick LAPLACE**, responsable de service de coordination administrative Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique
 - **M. Rodrigue DUVACHER**, responsable d'unité Finances et partenariats
- ▶ **Mme Claire SAMHOPOULOS**, chargée de mission Evaluation des politiques publiques
- ▶ **Mme Esther KARSENTY**, responsable d'unité Performance

Direction Générale Adjointe Ressources Internes, Organisation, Innovation

Article 13 - Délégation permanente de signature est donnée à **M. Renaud HELFER-AUBRAC**, Directeur Général des Services de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire, à effet de signer :

- Ordres de mission permanent,
- Mandatements,
- Courriers d'information aux agents relatifs à leur carrière ou à leur situation administrative,
- Correspondances avec Pôle emploi, CNRACL, et Ircantec,
- Courriers relatifs aux procédures disciplinaires,
- Fin de mises à dispositions et fins de détachements,
- Comptes rendus entretiens professionnels annuels,
- Correspondances/bordereaux,
- Certificats/attestations administratives/imprimés,
- Autorisation de cumul d'activités,
- Frais de déplacement,
- Etats de service pour les agents,
- Dossiers de Conseil médical formation plénière,
- Etats de fin d'année,
- Habilitations,
- Convention de stage gratifié ou non,
- Inscription auprès des organismes de formation,
- Approbation des conventions de formation,
- CPF attestation agents,
- Recrutement réponse négative,
- Proposition de poste suite à disponibilité,
- Stage découverte/immersion,

- Procès-verbal de commission interne AT/MP,
- Attestation de prise en charge AT,
- Les arrêtés relatifs aux vacataires, de titularisation, de reclassement, échelons, NBI, temps partiel, recrutement, mutation, détachement, de disponibilité de droit, de disponibilité sur autorisation, CLM, CLD, CARENCE, TPT, ou tout autre arrêté relatif à la carrière ou à la situation des fonctionnaires et agents contractuels,
- Les contrats de travail (en CDD ou CDI) sur emplois permanents et emplois non permanents.

Article 14 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** la délégation qui lui est conférée à l'article 13 du présent arrêté, sera exercée par **Mme Nathalie HUGON**.

Article 15 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **Mme Nathalie HUGON**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives par :

- ▶ **Mme Hermeline ROI**, directrice Relations humaines et sociales
 - **M. Régis ROUXEL**, responsable de service Carrière, Rémunération et Protection sociale
 - **Mme Brigitte MARAIS**, responsable de service Recrutement, Mobilités et Formations
 - **Mme Fanny CHOLLET**, responsable de service Médecine de prévention,
 - **Mme Annick GUIDOUX**, responsable de service Organisation et dialogue social

- ▶ **Mme Sandrine HACHON**, directrice de la Donnée
 - **Mme Elise URVOY**, responsable de service Géomatique
 - **Mme Bénédicte DURAND**, responsable de service Topographie, Cartographie
 - **M. Benoit CHABOT**, chargé de mission Protection des données personnelles

- ▶ **M. Didier DELAUNOIS**, directeur des Systèmes d'information
 - **M. Sylvain RIO**, responsable de service Etudes développement applications
 - **M. Régis RENA**, responsable de service Infrastructure
 - **M. Pascal PRESLE**, chargé de mission Numérique

- ▶ **Mme Stéphanie GUIOL COUSIN**, directrice Logistique
 - **M. Thomas Brioli**, responsable de service Propreté des locaux Magasins festivités
 - **M. Guillaume BOIS MADEC** responsable de service Parc automobile transport
 - **M. Erwan ROBIN**, responsable de service Restauration mutualisé
 - **M. Philippe ROUXEL**, responsable de service Entretien des bâtiments

- ▶ **M. Bruno LEDUC**, responsable de service Communication interne et Appui aux managers

- ▶ **Mme Karine BLUCHE**, chargée de mission pour tout ce qui relève de la mission démarche qualité de la Ville et démarche environnementale de la direction de la logistique

- ▶ **M. Olivier BOUTIN**, chargé de mission pour tout ce qui relève de la mission organisation et méthodes

- ▶ **Mme Emmanuelle TURPIN**, chargée de mission Développement Mutualisations et Projets

- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par:
 - **Mme Karen LATIMIER**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Ressources, Organisation et Solidarités, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service.

Direction Générale Adjointe Fabrique du Territoire Ecologique

Article 16 - Délégation permanente de signature est donnée à **M. Renaud HELFER-AUBRAC**, Directeur Général des Services de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire, à effet de signer :

- Les plans de bornage
- Les correspondances relatives à la vie et à la gestion du document d'urbanisme PLUi
- Les bordereaux de dépôt de déchets amiantés et sols et matériaux pollués

Article 17 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** la délégation qui lui est conférée à l'article 16 du présent arrêté, et, la délégation pour leurs attributions respectives, sera exercée par **Mme Michelle BURNET**

Article 18 - En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de **M. Renaud HELFER-AUBRAC** et de **Mme Michelle BURNET**, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par:

- ▶ **Mme Flavie BILHEUR**, directrice de la Transition écologique et climatique
- ▶ **M. Alain CHESNEL**, directeur du Patrimoine immobilier
 - **M. Pierre BRIZAIS**, responsable du service Maîtrise d'ouvrage et Gestion du patrimoine
 - **M. Stéphane GEFARD**, responsable du service Maîtrise d'œuvre interne,
 - **M. Bertrand GUILLOT**, responsable du service Maîtrise d'œuvre externe,
 - **M. Steven COLLIN**, chargé d'opération Energies dans le cadre de la mission énergie,
- ▶ **Mme Amélie PALFROY**, directrice Urbanisme et Aménagement durable
 - **Mme Anne-Gaëlle CLEACH**, chargée de mission AVAP et architecte conseil
 - **M. Gabriel GOUNELLE**, responsable de service Projet urbain et Infrastructure
 - **M. Vincent LEMARCHAND**, responsable d'unité Foncier
 - **Mme Patricia CRON**, responsable de service Urbanisme
 - **M. Geovanni CORONNA OLIVARES**, responsable d'unité Information concertation projets urbains,
- ▶ **Mme Valérie TEXIER**, responsable d'unité Partenariats et coopérations métropolitaines
- ▶ **Mme Christèle HERVOT**, responsable d'unité administrative en ce qui la concerne.
- ▶ **M. Cédric SONNET**, Directeur Coordination et Accompagnement administratif, ou par:
 - **M. Patrick LAPLACE**, responsable du service de coordination administrative (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif, comptable dudit service.

Article 19 - Pour une même Direction, en cas d'absence du Directeur Général des Services, du Directeur Général Adjoint auquel elle est rattachée, du Directeur et d'un ou plusieurs responsables de service ou responsables d'unité, la délégation de signature consentie, dans le cadre des attributions dévolues à ce ou à ces derniers, sera exercée par le responsable de service ou le responsable d'unité ayant le plus d'ancienneté dans le grade le plus élevé.

Article 20 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement.

Article 21 - M. le Président de la CARENE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 22 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

Saint-Nazaire, le 13 juin 2024

Le Président,
David SAMZUN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 NANTES Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 17/06/2024



ID : 044-24440644-20240613-ASS20240613_02-AR